



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Nantes, le

24 MAI 2012

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination
et du Management de l'Action Publique
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Mme DESBOUILLONS

☎ 02.40.41.47.76

☎ 02.40.41.47.50

✉ pref-icpe-industrielles@loire-atlantique.gouv.fr

Référence : 2012-0405

LE PREFET DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement (parties législative et réglementaire) relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.), notamment l'article R.511-9 fixant la nomenclature des I.C.P.E. ;

VU la déclaration réceptionnée le 11 mai 2012 de la SAS VALOLEIQUE ;

DONNE RECEPISSE

à la SAS VALOLEIQUE

de sa déclaration faisant connaître son intention d'exploiter une activité de collecte et traitement d'huiles végétales usagées, située à BOUAYE, ZA la Forêt – 7 Allée de l'Europe.

Cet établissement est soumis à déclaration et rangé sous les rubriques suivantes de la nomenclature :

2240-2 : Huiles végétales, huiles animales, corps gras (extraction ou traitement), fabrication des acides stéariques, palmitiques et oléiques, à l'exclusion de l'extraction des huiles essentielles des plantes aromatiques, la capacité de production étant supérieure à 200 kg/j, mais inférieure ou égale à 2 t/j ; **soit 1,9 tonnes/j.**

2791-2 : Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant inférieure à 10 t/j ; **soit 8 tonnes/j ;** (activité soumise au contrôle périodique tous les cinq ans)

Le déclarant devra se conformer strictement aux prescriptions générales ci-jointes.

6 QUAI CEINERAY - BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

Téléphone 02.40.41.20.20

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi – de 9H00 à 16H15